

DEC 2011



Promotion ETAM au statut cadre

Un projet pour faciliter le passage des ETAM au statut cadre, mais à quel prix ?

En octobre dernier, la direction a ouvert des négociations pour faire évoluer l'accord de 1990 et son avenant de 2000, fixant les conditions de la promotion des ETAM au statut cadre.

Pourquoi modifier l'accord ?

La direction met en avant les résultats d'une enquête menée sur le sujet (Vigeo), pointant les défauts du système actuel : **complexité** (trop de filières), **lourdeur** (trop d'étapes de sélection, trop de tests), **longueur** (sélection

+ formation = 7 ans pour la filière diplômante, 4,5 ans pour la filière promotion en cours de carrière), **critères de sélection** mécaniques et mauvaise **lisibilité**.

Quelles modifications concrètes ?

L'essentiel des modifications consiste à passer de 4 à 2 filières, avec des critères davantage centrés sur les responsabilités, l'expérience et les compétences et un processus plus rapide (4,5 ans au lieu de 7 pour la 1ère filière, 1,5 ans au lieu de 4,5 pour la seconde):

LE PROJET : 1 critère d'ancienneté unique (4 ans d'ancienneté Groupe), des critères de coefficient allégés, mise en place d'un critère d'anglais pour les moins de 50 ans, 2 filières au lieu de 4

Promotion Supérieure Diplômante

Moins de 35 ans

- 305 mini
- 4 ans d'ancienneté groupe
- Bac + 2
- UE Cnam allégées
- TOEIC 600 à la sélection, 750 à la promotion

Promotion Cadre en Cours de Carrière

De 35 à 50 ans

- 335 mini
- 4 ans d'ancienneté groupe
- TOEIC 600

Plus de 50 ans

- 365/400
- 4 ans d'ancienneté groupe
- TOEIC: pas de minimum exigé

FO le Syndicat libre et indépendant !

La position de FO

Nous sommes, bien évidemment, favorables à l'amélioration d'un dispositif qui permet la promotion sociale des ETAM et renforce la diversité des profils managériaux de notre entreprise.

De même que nous ne pouvons qu'encourager les objectifs affichés de simplification et d'accélération des processus.

Pourquoi tant de précipitation ?

Nous avons toutefois été surpris de constater la pression que met la direction générale sur ces négociations, comme s'il était soudain impératif de conclure avant la fin de l'année, la simple modification d'un accord qui a déjà... 11 ans !

La question du financement est centrale !

C'est pourquoi nous avons regardé les chiffres de plus près, à la lumière de cette déclaration de la direction générale, reprise en préambule du projet d'accord : « *les modifications introduites doivent permettre à un nombre **accru** d'ETAM d'être potentiellement candidats à une filière de promotion au statut cadre...* »

Bien sûr, nous ne contestons pas le bien-fondé de cette affirmation. **Mais** nous posons une question :

« sachant que la promotion d'en moyenne 120 ETAM au statut cadre représente environ 1 million d'euros de rémunération supplémentaire, et que le nouveau système pourrait quasiment faire doubler ces chiffres, sur quel budget la direction générale envisage-t-elle d'imputer le financement ? »

FO n'acceptera pas de signer dans la précipitation, avant les Négociations Salariales, un accord qui donnerait à la direction générale un prétexte pour minorer l'enveloppe de l'AG et ainsi pénaliser la presque totalité des salariés qui attendent une augmentation substantielle de leur pouvoir d'achat!

FO défend les intérêts de tous les salariés dans un souci d'équité !

